

Les présentes conditions générales comprennent les conditions DIGIWEB applicables aux Services mobiles. En ayant recours aux Services, le Client accepte les conditions contenues dans les présentes.

DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions générales, nous entendons par :

Contrat : la relation contractuelle entre le Client et Digiweb relative à l'achat des Produits et/ou à l'utilisation des Services. Le Contrat comprend les Conditions générales et, le cas échéant, la Demande d'abonnement, le Plan tarifaire choisi et éventuellement les Conditions particulières et des spécifications techniques..

Consommateur(s) : toute personne physique qui est un Client et qui utilise les Services ou achète les Produits exclusivement à des fins non professionnelles.

Contenu : les informations qui sont mises à la disposition du Client via l'Internet (réseaux publics), l'intranet (réseaux d'entreprises) ou d'autres applications, sans considération de l'identité du Fournisseur de contenu.

Fournisseur de contenu : les personnes physiques ou morales responsables de la conception, de la gestion et de la distribution de Contenu.

Client : le Consommateur qui utilise les Services et/ou achète un Produit, et toute référence à "il" renvoient au Client, sans considération de son sexe ni de son statut juridique.

Services Data : les Services proposés au Client par Digiweb ou par un Fournisseur de contenu et qui permettent au Client d'avoir accès à l'Internet (réseau public), l'intranet (réseaux d'entreprises) ou d'autres applications (BlackBerry, WAP, MMS, sms) via son téléphone mobile par le biais du Réseau.

Distributeurs : l'ensemble des distributeurs indépendants agréés par Digiweb.

Conditions générales : les présentes Conditions générales, dont le texte est disponible auprès de Digiweb et des Distributeurs, lequel peut être consulté sur le site www.digiwebtelecom.be.

Digiweb : DT (Belgium) BVBA exerçant sous la raison sociale "Digiweb" et/ou Digiweb Telecom.

Services Mobiles : le service de téléphonie mobile et les services supplémentaires y relatifs fournis par Digiweb.

Réseau : le réseau de téléphonie utilisé par Digiweb pour la livraison de Services.

Produit(s) : le nom collectif d'un ou de plusieurs produit(s) que le Client achète à Digiweb ou qui sont mis à la disposition du client par Digiweb.

Services : les Services mobiles auxquels le Client s'est inscrit.

Carte SIM : la carte à puce qui est mise à disposition du Client par Digiweb et qui doit être insérée dans le téléphone mobile du Client pour pouvoir utiliser le Réseau de mobilophonie.

Conditions particulières : il est possible que pour certains Services, certaines conditions particulières dérogeant aux Conditions générales s'appliquent. Le cas échéant, ces Conditions particulières seront communiquées au Client avant la conclusion du Contrat et feront partie intégrante du Contrat. Le texte des Conditions particulières est, tout comme celui des Conditions générales, disponible auprès de Digiweb et des Distributeurs, ainsi que sur le site du produit concerné à partir du site digiwebtelecom.be.

Abonnement : le Contrat en vertu duquel le Client fait usage d'un ou plusieurs Services pendant une durée déterminée ou indéterminée. La formule consistant en un forfait d'appel mensuel faisant l'objet d'une facture est également considérée comme un Abonnement.

Demande d'abonnement : le formulaire de demande, dûment complété et signé par le Client, par lequel celui-ci sollicite la fourniture des Services par Abonnement..

Plan tarifaire : la formule tarifaire choisie par le Client dans la liste des tarifs au moment de ou après la conclusion du Contrat. Les différents Plans tarifaires pour les différents Services peuvent être

consultés auprès des Distributeurs, du service de clientèle de Digiweb et/ou sur digiwebtelecom.be.

Sms : courts messages écrits de maximum 160 caractères que le Client peut envoyer et recevoir via son téléphone mobile

1. Abonnement

- 1.1. Le Client peut avoir accès aux Services Mobiles par la souscription d'un Abonnement.
- 1.2. Le Client qui choisit d'avoir accès aux Services Mobiles par le biais d'une souscription à un Abonnement doit communiquer une Demande d'Abonnement conformément aux dispositions de l'article 13.2 des présentes Conditions générales.

2. Activation

- 2.1. L'activation du Client est effectuée par un Distributeur ou par le Client lui-même en appelant le Service clientèle.

3. Roaming et appels internationaux

- 3.1. Selon les options, le type d'Abonnement, le versement éventuel d'une garantie ou d'une avance ou la date depuis laquelle le Client est Client, Digiweb offre au Client la possibilité d'effectuer ou de recevoir des appels à partir d'un certain nombre d'autres pays que la Belgique ("roaming") ou d'effectuer des appels à partir de la Belgique vers certains réseaux étrangers (appels internationaux). La liste de ces pays ainsi que les tarifs appliqués pour ces services de roaming et les appels internationaux peuvent être demandés au service d'assistance de Digiweb et sur le site web du produit correspondant par le biais de www.digiwebtelecom.be.
- 3.2. Les tarifs de roaming et internationaux sont sens cesse revus en fonction des différents contrats en vigueur entre Digiweb et ses partenaires. Ceci implique notamment que les tarifs roaming sont susceptibles de changer pendant le séjour du Client à l'étranger. Selon le pays où le Client se trouve, la carte SIM sélectionne ou non automatiquement un réseau partenaire de Digiweb. Toutefois, le Client conserve toujours la possibilité de sélectionner manuellement le réseau de son choix à la condition que Digiweb ait conclu un accord de roaming dans ce pays avec l'opérateur de cet autre réseau. Il revient également au Client de sélectionner le réseau utile dès son entrée dans le pays dans l'hypothèse où il souhaite bénéficier de tarifs spécifiques propres à l'un de ces partenaires roaming de Digiweb.
- 3.3. La couverture du réseau et la disponibilité du service à l'étranger dépendent entièrement de l'opérateur étranger dont on utilise le réseau et Digiweb ne peut dès lors être tenu responsable en cas de dérangement ou de qualité non satisfaisante des Services à l'étranger.

4. Numéro d'appel

- 4.1. Digiweb s'engage à activer la Carte SIM le plus rapidement possible. Il attribue un numéro d'appel par raccordement au Client au plus tard lors de cette activation. Le Client ne peut exiger ni de recevoir un numéro spécifique lors de l'activation (sauf dans le cadre de la portabilité de son numéro vers Digiweb auquel cas il peut conserver le numéro qui lui a été attribué initialement par son ancien opérateur), ni de modifier son numéro par la suite.
- 4.2. Au terme du contrat le Client perd définitivement tout droit sur son numéro d'appel, sauf à demander à conserver celui-ci conformément à la procédure de portabilité applicable chez Digiweb. En tout état de cause, Digiweb a toujours le droit de modifier le numéro du Client pour des raisons de service impératives pour autant que le Client soit averti dudit changement au moins deux (2) mois à l'avance. En aucun cas, Digiweb ne sera redevable d'une quelconque indemnité au Client à ce titre.

5. Services d'urgence

- 5.1. Digiweb donnera accès aux services d'urgence et fournira des informations concernant la localisation de la personne ayant appelé les services d'urgence.

6. Suivi

- 6.1. Digiweb mettra en place, au moyen d'un système de suivi centralisé, différentes procédures destinées à mesurer et à orienter le trafic afin d'éviter une saturation du réseau. En cas d'alerte de saturation, Digiweb prendra toutes les mesures raisonnables pour tenter de s'assurer de la qualité et de la continuité des Services mobiles.

7. Roaming par l'intermédiaire d'autres fournisseurs de roaming

- 7.1. Depuis le 1^{er} juillet 2014, la législation européenne en matière de roaming offre la possibilité au Client d'acheter à tout moment des services de roaming (données uniquement ou voix, sms et data sous forme de lot) auprès d'un autre fournisseur de roaming pour des services de roaming dans les États membres de l'UE sur le numéro d'appel fourni par Digiweb.
- 7.2. Un tel changement sera gratuit et généralement effectué dans un délai de 24 heures à compter de la réception par Digiweb de la commande émanant de l'autre fournisseur de roaming. Le cas échéant, l'autre fournisseur de roaming facturera les services concernés directement au Client. Les tarifs de roaming de Digiweb ne concerneront pas ces services et la valeur d'appel de Digiweb ne peut servir pour leur utilisation.
- 7.3. Toutes les demandes concernant ces abonnements par le biais d'autres fournisseurs de roaming (ex : activation d'abonnement, modification des paramètres, questions concernant ledit abonnement, facturation et mise à disposition) relèvent de la compétence exclusive de l'autre fournisseur de roaming. Le Client est informé que, en cas de changement de fournisseur local national, le nouveau fournisseur local national n'a pas l'obligation de prendre en charge les services de roaming assurés par un autre fournisseur de roaming particulier.
- 7.4. L'autre fournisseur de roaming est exclusivement responsable des informations fournies au Client quant à la disponibilité ou non de certains services et fonctions de roaming.
- 7.5. Dans l'hypothèse où le Client a sélectionné un fournisseur local étranger pour des services de roaming data uniquement lorsqu'il est à l'étranger dans l'un des États membres de l'UE, il est nécessaire qu'il modifie ses paramètres APN (nom de point d'accès). Le Client est informé que les paramètres APN doivent être restaurés sur le nom APN initial lorsqu'il se trouve de nouveau en Belgique, sinon les services data mobiles ne fonctionneront pas.
- 7.6. Dès que le Client achète des services de roaming data auprès d'un seul autre fournisseur de roaming, il est possible qu'il ne puisse plus sélectionner manuellement d'autre réseau pour les services de roaming voix et sms.

8. Carte SIM - code PIN

- 8.1. Afin d'éviter les abus, le Client doit, dès réception de sa carte SIM, changer le code PIN standard en un code PIN secret personnel. Le Client est responsable de la stricte confidentialité de ce code et veillera donc à éviter tout code trop évident tel que 1111, 2222 ou 1234.
- 8.2. Digiweb demeure l'unique propriétaire de la Carte SIM remise au Client. Le Client ne peut pas céder, prêter, détériorer ou détruire la Carte SIM. Si le Client souhaite que la Carte SIM puisse être utilisée par d'autres personnes, il doit indiquer au préalable les coordonnées de tous les utilisateurs sur le formulaire prévu à cet effet, et joindre ce formulaire à sa Demande d'abonnement. Le Client reste toutefois en tout état

de cause seul responsable envers Digiweb de l'exécution des obligations découlant du Contrat.

- 8.3. Dans les sept (7) jours suivant la fin du Contrat, le Client restituera la Carte SIM à Digiweb.
- 8.4. Le Client doit utiliser la Carte SIM en bon père de famille. Toute tentative de reproduction des données d'identification techniques de la Carte SIM et tout usage frauduleux de la Carte SIM sont interdits et donneront lieu au retrait du numéro d'appel lié à la Carte SIM, sans préjudice d'autres mesures que Digiweb pourrait prendre à l'égard du Client.
- 8.5. En cas de perte, de vol ou de dégradation de la Carte SIM et du téléphone mobile, le Client demeure responsable de l'utilisation et du paiement des frais de communication et des autres frais jusqu'à ce que le Client ait demandé par téléphone à Digiweb la suspension des Services Mobiles. Lors de cette demande, le Client doit pouvoir s'identifier comme le titulaire légitime de la Carte SIM. Cette demande doit être confirmée par écrit par le Client dans les huit (8) jours qui suivent la déclaration par téléphone. A la demande de Digiweb, le Client doit communiquer le numéro du procès-verbal de déclaration de la perte ou du vol à la police.
- 8.6. Les éventuels frais d'Abonnement restent dus pendant la suspension. Digiweb fournit une nouvelle carte SIM au Client à la demande de ce dernier et moyennant le paiement du coût de celle-ci Digiweb s'engage à faire tous les efforts raisonnables pour lever la suspension de l'Abonnement du Client qui est en possession d'une nouvelle Carte SIM ou qui a retrouvé la Carte SIM perdue dans un délai de cinq (5) jours ouvrables avec, le cas échéant, maintien du forfait d'appel restant.
- 8.7. Si, pour quelque raison que ce soit, Digiweb est dans l'impossibilité de lever la suspension de l'Abonnement du Client dans les cinq (5) jours ouvrables, aucun frais d'Abonnement ne sera facturé *pro rata temporis* au Client pendant le délai supplémentaire.

9. Téléphone mobile

- 9.1. Le Client s'engage à utiliser les Services Mobiles uniquement par le biais d'un téléphone qui est conforme aux normes belges et européennes et qui est adapté au Réseau et aux services que le Client souhaite utiliser. Quand bien même le GSM serait adapté au Réseau, Digiweb ne garantit pas que toutes les fonctions du téléphone du Client puissent être utilisées sur ce dernier.
- 9.2. Le Client respectera scrupuleusement le mode d'emploi de son téléphone mobile. Le Client doit se charger lui-même du remplacement de son téléphone mobile lorsque, pour des raisons techniques propres à l'appareil (par exemple parce qu'il est trop ancien), il ne peut pas avoir accès au Réseau ou que l'appareil n'est pas adapté à l'utilisation de certains Services Data.
- 9.3. Digiweb peut exiger que le Client présente son téléphone mobile à des fins de contrôle tant avant l'activation des Services Mobiles qu'ultérieurement. L'usage de tout autre appareil, y compris l'usage de SIMboxes ou de GSM gateways, est interdit, à moins que Digiweb ait donné son consentement exprès écrit et que le numéro IMEI de l'appareil ou de la SIMbox concernés ait été enregistré auprès de Digiweb.
- 9.4. Le Client accepte que les appels provenant de ou à destination d'appareils non autorisés soient bloqués automatiquement et sans avertissement préalable, et qu'un tel usage donne à Digiweb le droit de suspendre et/ou de mettre fin immédiatement et sans avertissement préalable aux Services Mobiles.
- 9.5. Digiweb souligne que, malgré l'excellente qualité du Réseau, il ne lui est pas possible de garantir en toutes circonstances une couverture parfaite de l'ensemble du territoire de la Belgique.
- 9.6. Le Client reconnaît qu'il est informé des risques liés à l'utilisation de téléphones mobiles (notamment lors de la

conduite d'un véhicule, de la prise de carburant ou à proximité de carburants et/ou d'explosifs ainsi que des perturbations que leur usage peut provoquer sur les appareils médicaux et dans les avions).

10. Envoi de messages écrits ou vocaux

10.1. Il est interdit au Client d'envoyer par le biais du Réseau des messages écrits ou vocaux à des groupes de plus de vingt (30) utilisateurs de téléphone mobile, qu'ils aient ou non été préalablement identifiés.

10.2. Sauf en cas d'accord explicite du destinataire, il est interdit au Client d'envoyer à des tiers par le biais du Réseau des messages écrits ou verbaux ayant un contenu commercial quelconque.

11. Services Data

11.1. Sauf stipulation contraire, l'inscription et/ou l'utilisation d'un Service Data implique(nt) l'inscription préalable à un Service Mobile. Dans ce cas, l'utilisation des Services Data sera possible, sauf si le Client a demandé par écrit à Digiweb de ne pas permettre l'utilisation des Service Data.

11.2. Toute utilisation et/ou inscription à des Services Data emporte(nt) l'acceptation automatique par le Client des Conditions générales et de toutes Conditions particulières applicables au Service Data concerné. Les Services Data sont tarifés notamment en fonction du nombre de kilooctets téléchargés (*download* et *upload*) par le Client à l'aide de son téléphone mobile. Les tarifs propres à chaque Service Data peuvent être obtenus auprès des Distributeurs et du service clientèle de Digiweb.

11.3. Digiweb attire l'attention du Client sur le fait que Digiweb est totalement étrangère à la relation contractuelle existant entre le Client et le Fournisseur de contenu. Si le Client souhaite utiliser un pareil Contenu et conclut un contrat avec le Fournisseur de contenu, il le fait à ses propres risques et Digiweb ne peut en aucun cas être tenu responsable du contenu de ce Contenu fourni par le Fournisseur de contenu, ni des conditions de consultation du Contenu.

11.4. Le Client ne peut pas demander à Digiweb de prouver que le Client a ou n'a pas conclu un contrat avec le Fournisseur de contenu. Le Client accepte que, sauf lorsqu'elle le propose sous son nom, Digiweb soit totalement étranger au Contenu auquel le Client peut accéder via le Réseau et Digiweb ne peut dès lors en aucun cas être tenu responsable de celui-ci, pas plus que des informations consultées sur le site de tiers, ou des e-mails et/ou SMS envoyés ou réceptionnés dans le cadre de ces services de Contenu. Digiweb ne peut pas d'avantage être tenu responsable d'une quelconque violation de la législation ou de la réglementation en vigueur commise par un Fournisseur de contenu, notamment en matière de droits de la propriété intellectuelle). La consultation de certains Contenus n'est possible que conformément aux conditions de durée, de prix, d'âge et /ou à toute autre condition définie par le Fournisseur de contenu.

11.5. Si le Client ne respecte pas certaines conditions définies par le Fournisseur de contenu, telles que des conditions d'utilisation spécifiques, le Client est exclusivement responsable des conséquences d'une telle violation, telles que la mise hors service du Contenu, et le Client sera redevable de tous les frais et redevances quelconques ainsi occasionnés.

11.6. Si le Client prend un abonnement pour la consultation payante du Contenu proposé par un Fournisseur de contenu, le Client sera alors redevable d'une redevance complémentaire pour la Consultation de ce Contenu, telle que définie par le Fournisseur de contenu dans ses conditions. L'adhésion du Client aux conditions du Fournisseur de contenu pour la consultation du site emporte l'acceptation par le Client du montant de l'abonnement. Le Client s'engage à ne pas envoyer de données d'une façon automatisée à des groupes de destinataires.

12. Utilisation des Services Mobiles à des fins spécifiques

12.1. Sauf autorisation expresse et écrite de Digiweb, il est en toutes circonstances interdit au Client de vendre, de donner, de sous-louer ou de commercialiser en tout ou partie et de quelque manière que ce soit (par exemple au moyen d'une SIM box) les Cartes SIM et/ou les Services Mobiles qui lui ont été attribués. Toute violation de cette interdiction sera considérée comme une violation irréparable du Contrat avec les conséquences que cela emporte.

13. Abonnement

13.1. Le Client qui désire avoir accès aux Services doit (a) soit remettre l'original de sa Demande d'abonnement à Digiweb ou à un Distributeur soit (b) soit transmettre à Digiweb l'original de sa Demande d'abonnement, accompagné d'une photocopie des informations mentionnées au point 13.2, par courrier dans les trois (3) jours ouvrables suivant l'activation de l'Abonnement.

13.2. Digiweb se réserve le droit de ne pas considérer la Demande d'abonnement comme valable si celle-ci n'est pas accompagnée des documents suivants :

13.2.1. pour les personnes physiques :

13.2.1.1. l'original de la carte d'identité ou du passeport belge valide ou, le cas échéant, l'original de la carte d'identité pour étrangers délivrée en Belgique ;

13.2.1.2. la preuve d'un domicile ou d'une résidence fixe en Belgique pour autant que cela ne ressorte pas des documents précédents ;

13.2.2. pour les personnes morales :

13.2.2.1. la publication au Moniteur belge des statuts et de leurs modifications éventuelles, la preuve de l'identité de la personne physique qui représente la personne morale et la preuve de son pouvoir de représentation ;

13.2.3. pour les sociétés sans personnalité juridique et les associations (*de facto*) :

13.2.3.1. une copie certifiée conforme des statuts et de leurs modifications éventuelles de la société ou de l'association, preuve de l'identité de la personne physique qui représente la société ou l'association et la preuve de son pouvoir de représentation ;

13.2.4. pour les mandataires :

13.2.4.1. la preuve de l'identité du mandataire et la procuration ;

13.2.4.2. suivant le cas, les documents mentionnés au point 13.2.1, 13.2.2 ou 13.2.3.

13.3. Digiweb a le droit de demander à tout Client la communication de pièces complémentaires de nature à attester de sa solvabilité.

13.4. Digiweb peut refuser de donner suite à une Demande d'abonnement ou à une demande d'activation d'un Service supplémentaire lorsque, entre autres, (i) le Client ne respecte pas les obligations lui incombant en vertu d'un autre contrat conclu avec Digiweb, ou (ii) l'accès au Service ne peut être réalisé dans des conditions techniques satisfaisantes.

13.5. Digiweb a le droit de réclamer au Client, avant l'acceptation de la Demande d'abonnement et/ou pendant la durée du Contrat, le paiement d'une garantie ou d'une avance. Une garantie peut être exigée si le contrôle de crédit effectué préalablement à l'acceptation du Contrat, ainsi que les informations objectives fournies par le Client, font apparaître que ce dernier ne peut se permettre financièrement de téléphoner ou d'utiliser l'Internet de manière intensive.

13.6. Le montant maximum que Digiweb peut réclamer à titre de garantie est de 186 euros par raccordement de téléphone mobile. La garantie versée est remboursée au Client qui respecte ses obligations contractuelles à partir du troisième mois qui suit la date du paiement de la garantie à Digiweb, au moyen d'une compensation entre d'une part, le montant de la

- garantie à rembourser, et d'autre part, les factures dues par le Client.
- 13.7. Digiweb peut solliciter une avance pendant l'exécution du Contrat lorsqu'il s'avère que le Client fait usage d'un ou de plusieurs Services de manière telle qu'une facture élevée est à craindre. Le montant maximum que Digiweb peut réclamer à titre d'avance est le montant non encore payé au moment où l'avance est demandée. Ce montant peut être vérifié par le biais du service d'assistance de Digiweb. Une avance payée est toujours déduite dans les premières factures suivantes adressées au Client et ne produit aucun intérêt.
- 13.8. Le Client peut demander au service d'assistance de Digiweb de plus amples informations sur les cas dans lesquels une garantie ou une avance peut être demandée.
- 14. Obligations de moyens**
- 14.1. Digiweb n'est tenu que d'une obligation de moyen quant à la fourniture des Services. Digiweb prendra toutes les mesures raisonnables afin d'assurer que l'accès, la sécurité, la fiabilité et le bon fonctionnement des Services se déroulent aussi aisément que possible.
- 14.2. Digiweb détermine les moyens techniques les plus adéquats de prestation de ces Services, mais Digiweb n'a aucune obligation d'élargir le Réseau ou d'augmenter la capacité du Réseau.
- 14.3. Digiweb ne peut garantir une utilisation continue et sans perturbation des Services, ni que toutes les données envoyées et reçues au moyen des appareils mobiles convenant à cet usage pourront être livrées sans interruption, sous leur forme exacte et dans un délai précis.
- 14.4. En cas d'utilisation de l'Internet ou de réseaux comparables, il est possible que des perturbations et/ou l'absence de disponibilité des connections avec le réseau public d'Internet ou d'autres réseaux de télécommunication entravent l'utilisation des Services.
- 15. Responsabilité de Digiweb :**
- 15.1. Digiweb s'engage à employer tous les moyens raisonnables en vue de prévenir tout dérangement pour le Client et, dans l'hypothèse où de tels dérangements interviendraient malgré tout, à prendre toute mesure raisonnable pour limiter les dommages subis par ce dernier.
- 15.2. Le Client comprend et accepte que Digiweb ne peut être tenu responsable des dommages subis par le Client faisant suite (même uniquement partiellement) à des facteurs externes et/ou des actes du Client lui-même, tels que, sans que cette liste soit exhaustive :
- 15.2.1. dysfonctionnements ou défauts de qualité des Services résultant de causes extérieures (tels que : dysfonctionnements ou défauts de qualité des réseaux et installations de tiers qui sont utilisés par Digiweb ; dysfonctionnements ou défauts de qualité dus à des obstacles entravant la communication sans fil ; mesures imposées par les autorités belges ou européennes etc.) ;
- 15.2.2. le dysfonctionnement imputable à des travaux d'entretien, d'amélioration et/ou d'extension du Réseau, du terminal ou des autres installations de Digiweb ;
- 15.2.3. la mauvaise utilisation ou l'utilisation erronée des Services par le Client ;
- 15.2.4. le mauvais fonctionnement du téléphone (mobile), de l'ordinateur, du modem, des accessoires ou, plus généralement, du matériel du Client. En cas de mauvais fonctionnement de son matériel ou de problème de réglage relatif à ce dernier, le Client doit s'adresser exclusivement au vendeur/ producteur dudit matériel et non à Digiweb ;
- 15.2.5. l'utilisation d'un téléphone (mobile), ordinateur ou modem par le Client (i) de manière non conforme au mode d'emploi ou aux termes du Contrat, ou (ii) qui n'a pas été dûment agréé conformément aux normes applicables, ou (iii) sans prendre les mesures nécessaires contre les virus, intrusions de tiers, etc. ;
- 15.2.6. l'intervention de tiers malgré les mesures de sécurité de Digiweb ;
- 15.2.7. l'utilisation ou l'abus du code PIN ou mot de passe du Client (i) suite à la divulgation volontaire ou involontaire de ce code ou mot de passe à un tiers, (ii) si le Client n'a pas transformé immédiatement le code PIN standard en un code PIN personnel, ou (iii) si le Client a transformé le code PIN standard en un code PIN personnel simple (par ex. 1234, 5555, etc.).
- 15.3. Digiweb ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages indirects et/ou consécutifs subis par le Client du chef du Contrat, tels que, sans que cette liste soit exhaustive : perte de gain ou de chiffre d'affaires, interruption des activités, perte ou l'endommagement de données, etc.
- 15.4. Digiweb ne peut en aucun cas être tenu responsable :
- 15.4.1. du contenu des conversations menées dans le cadre des Services ;
- 15.4.2. des transactions conclues par le Client et un tiers et des services fournis par des tiers et/ou accessibles par le biais des Services ;
- 15.4.3. du contenu, de l'intégrité ou de l'exactitude des données transmises par le biais des Services et des informations fournies par des tiers ou accessibles par le biais des Services ;
- 15.4.4. d'une éventuelle violation de la confidentialité des données transmises par le biais des Services ;
- 15.4.5. des dommages aux et/ou de la perte de données transmises par le biais des Services.
- 15.5. Sauf en cas de fraude ou de faute grave dans le chef de Digiweb ou d'un de ses salariés, et sans préjudice des dispositions légales impératives en la matière, la responsabilité de Digiweb est en tout état de cause limitée de manière globale, et pour chaque cas dans lequel la responsabilité de Digiweb serait mise en cause, à au maximum cinq (5) fois la dernière facture du Client étant entendu que ce montant total ne pourra jamais dépasser cinquante mille (50.000) euros.
- 16. Achat d'un Produit - Garanties**
- 16.1. Tout Produit devient la propriété du Client dès son achat par celui-ci. Le Client supporte à partir de ce moment le risque de vol ou de perte du Produit et ne peut faire valoir aucun droit à l'égard de Digiweb à ce propos. Nonobstant le fait que le Client est propriétaire du Produit, il lui est interdit de modifier les paramètres spécifiques de celui-ci. En cas de non-respect de cette interdiction, le bon fonctionnement du Service ne pourra être garanti.
- 16.2. Si la Demande d'abonnement du Client est totalement ou partiellement refusée ou si l'Abonnement du Client est suspendu par Digiweb en vertu des présentes Conditions générales, le Client n'a droit ni à la restitution ni au remboursement du prix du Produit préalablement acquis (par exemple un GSM), même si cette acquisition a eu lieu auprès d'un des Distributeurs.
- 16.3. Sous réserve des dispositions impératives en la matière, Digiweb est exonéré de toute responsabilité relative aux Produits au-delà d'une période de deux (2) ans qui commence à courir à la date de l'achat par le Consommateur. Pour le surplus, les Produits vendus par Digiweb sont uniquement couverts par les conditions de garantie standard du fabricant qui sont insérées dans l'emballage.
- 17. Données personnelles – Protection de la vie privée**
- 17.1. Les données à caractère personnel, y compris les coordonnées électroniques (adresse électronique, numéro de téléphone, etc.), que le Client communique à Digiweb ou que Digiweb octroie au Client (login, mot de passe, numéro de téléphone, adresse e-mail), ainsi que les données relatives aux appels, au numéro d'appel et aux volumes de transit, aux localisations

spatiales et temporelles des appels, sont enregistrées dans les fichiers de données de Digiweb.

- 17.2. Digiweb est responsable du traitement de ces données et les bases de données correspondantes sont conservées au siège social de Digiweb. Le traitement de ces données est soumis aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la Protection de la Vie Privée, et de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques.
- 17.3. Ces données peuvent être partagées avec d'autres sociétés du Groupe Digiweb auquel appartient Digiweb et/ou avec des sociétés avec lesquelles Digiweb a conclu un contrat de fourniture de services, qui sont, le cas échéant, établies dans un pays non-membre de l'Union européenne, et qui garantissent ou non un niveau de protection adéquat.
- 17.4. Les données sont utilisées dans le cadre de l'exécution du Contrat (entre autres l'enregistrement de messages écrits ou oraux ou la fourniture de services localisés), de la gestion de la Clientèle (tels que l'établissement et l'envoi des factures, le suivi, la réception, la vérification et éventuellement le recouvrement des paiements, la gestion du contentieux), de la prévention et du dépistage des fraudes et des infractions, ainsi que du marketing et des études de marché relatifs aux Services et aux Produits. Dans ce dernier cas, les données peuvent être communiquées à des bureaux d'études de marché.
- 17.5. Les coordonnées des anciens Clients pourront être utilisées durant une période de deux (2) ans prenant cours à la fin de l'Abonnement du Client pour informer les anciens Clients des nouveaux produits et services et promotions de Digiweb.
- 17.6. Si le Client souhaite utiliser certains Services Data, il peut s'avérer nécessaire que Digiweb traite de manière spécifique certaines données personnelles pour que le Client puisse avoir accès au Contenu fourni par certains Fournisseurs de contenu.
- 17.7. Le Client peut prendre connaissance des données personnelles le concernant contenues dans les fichiers de Digiweb et demander leur rectification en envoyant à cette fin une demande datée et signée à l'adresse du siège de Digiweb. Le Client peut de la même manière s'opposer à l'utilisation des données personnelles le concernant, y compris ses coordonnées électroniques, à des fins de marketing et d'études de marché.
- 17.8. Lors de la signature de la Demande d'abonnement, le Client accorde ou refuse, de la manière prévue par la loi, son autorisation pour que ses données personnelles soient reprises dans un annuaire téléphonique ou un service de renseignements par téléphone.
- 17.9. Dans le cadre de son obligation légale d'assistance aux services d'aide et aux instances judiciaires, Digiweb se réserve le droit de communiquer certaines données personnelles aux autorités ou à des personnes dûment habilitées. Dans le cadre de la prévention des fraudes et des infractions, Digiweb se réserve le droit de comparer les données fournies par le Client avec les données contenues dans ses fichiers.
- 17.10. Digiweb est autorisée à traiter et conserver (elle-même ou avec l'aide d'une société tierce de son choix) les données personnelles des Clients qui ne respecteraient pas leurs obligations contractuelles et transmettre ces dernières aux autres sociétés du Groupe Digiweb auquel appartient Digiweb. Certaines coordonnées (notamment les données de localisation) peuvent être rendues anonymes par Digiweb (de sorte qu'il ne s'agit plus de données personnelles) et ces données rendues anonymes peuvent alors être utilisées à des fins statistiques, transmises à des tiers ou commercialisées.
- 17.11. Par la communication de ses données à caractère personnel, le Client autorise expressément Digiweb à procéder aux traitements décrits ci-dessus, aux fins décrites plus haut. Le Client peut également obtenir de plus amples renseignements sur les bases de données visées par le présent article en

s'adressant au Registre Public de la Commission pour la Protection de la Vie Privée (www.privacycommission.be).

- 17.12. Le Client accepte expressément que les appels qu'il envoie à, ou reçoit de Digiweb soient écoutés par des salariés ou consultants de Digiweb qui ne sont pas les interlocuteurs directs du Client, à des fins de formation et de contrôle, ou qu'ils soient enregistrés pour servir de preuve des transactions commerciales.
- 17.13. Le Client accepte que Digiweb prenne connaissance, à la demande du service de médiation pour les télécommunications, du SPF Economie ou de toute autre autorité compétente, du contenu des communications faisant l'objet d'une plainte ou d'une contestation et qu'elle le transmette à ces organismes le cas échéant.

18. Informations

- 18.1. Le Client reconnaît avoir reçu avant la souscription de l'Abonnement toutes les informations nécessaires relatives aux Services et aux Produits.
- 18.2. Le Client communiquera à Digiweb immédiatement et par écrit toute modification des informations qu'il a transmises à Digiweb tant lors de l'activation des Services que par la suite (par exemple une nouvelle adresse, une nouvelle dénomination sociale ou un nouveau numéro de compte pour les domiciliations bancaires). Les frais résultant du non-respect de cette obligation seront intégralement supportés par le Client.

19. Usage normal

- 19.1. Le Client s'engage à utiliser les Services et les Produits comme un utilisateur normalement prudent, en respectant le Contrat, les dispositions légales applicables et les usages en matière d'ordre public ou de bonnes mœurs.
- 19.2. Le Client est responsable de la garde de ses équipements. Il s'assurera qu'aucune autre personne n'ait accès aux Services sans son autorisation. Il est de ce fait entre autres interdit au Client d'utiliser les Services pour commettre des infractions ou de divulguer des informations illégales, ce qui comprend notamment l'accès illicite aux données des réseaux connectés, l'atteinte au bon fonctionnement des Services, la mise en danger de l'utilisation ou de la capacité des prestations pour d'autres utilisateurs, la détérioration ou la destruction de l'intégrité des données informatiques, l'envoi non sollicité d'un nombre important d'informations ayant le même contenu (spamming), le harcèlement des personnes, la divulgation de la pornographie ou des textes ou images à contenu raciste et du matériel portant atteinte aux bonnes mœurs, l'incitation à commettre des crimes et délits, l'encouragement à des jeux de hasard et paris illicites, etc.
- 19.3. Le Client s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle qui s'appliqueraient, le cas échéant, aux données faisant l'objet des Services ou aux données traitées dans le cadre d'un Service. A cet égard, tous logos, marques déposées, dénominations et signes utilisés par Digiweb dans le cadre de ses Services sont des marques protégées dont il est interdit au Client de faire usage.

20. Utilisation normale dans le cadre d'une offre illimitée

- 20.1. Certaines dispositions des présentes Conditions générales, mais aussi des Conditions particulières et des Plans tarifaires font référence à "un usage normal personnel et privé" ou à "un usage normal professionnel" dans le cadre d'une offre illimitée. Sauf si les notions "usage normal personnel et privé" ou "usage normal professionnel" sont définies autrement dans les Conditions particulières ou les Plans tarifaires, elles signifient ce qui suit :
 - 20.1.1. L'usage normal personnel et privé et l'usage normal professionnel dans le cadre d'une offre illimitée permettent une utilisation véritablement intensive des Services concernés.

Uniquement dans le cas de fraude (telle que l'usage commercial du contrat, notamment à des fins de *call center* ou de *simbox*, et/ou mise à disposition de tierces personnes), d'usage malhonnête ou, plus généralement, d'usage non conforme à celui qu'on est en droit d'attendre d'un Client qui a souscrit un Abonnement bien déterminé (tel que notamment : usage du téléphone mobile comme *baby phone*) qu'il ne s'agit pas d'un usage normal.

20.2. Sauf en cas de promotions qui dérogeraient expressément aux limites mentionnées ci-dessous, un usage sera considéré comme frauduleux si le Client, par exemple concernant les Services mobiles :

- 20.2.1. appelle régulièrement plus de 6 heures par jour et/ou 30 heures par semaine ;
- 20.2.2. appelle régulièrement plus de 3 heures d'affilée ;
- 20.2.3. envoie plus de 350 SMS par jour et/ou plus de 10.000 SMS par mois ; ou
- 20.2.4. envoie plus de 50 MMS par jour et/ou plus de 400 MMS par mois vers DIGIWEB et/ou des adresses électroniques ;
- 20.2.5. envoie plus de 20 MMS par jour et/ou plus de 100 MMS par mois vers les autres réseaux mobiles ;
- 20.2.6. génère, dans le cadre de l'utilisation de Services Data, un transfert de données depuis la Belgique qui dépasse 500 Mo par jour et/ou 5 Go par mois.

Dans chacun de ces cas, Digiweb se réserve le droit de limiter la fourniture de Services ou de suspendre et/ou de résilier le Contrat.

21. Responsabilité

- 21.1. Sauf en cas de cession du Contrat effectuée en vertu de l'article 25, le Client demeure seul responsable envers Digiweb de l'exécution des obligations que lui impose le Contrat.
- 21.2. Le Client est responsable de tous les dommages subis par Digiweb suite à la violation par le Client de l'une des obligations imposées dans le cadre du présent Contrat.

22. Modification du Plan tarifaire par le Client

- 22.1. Le Client n'est pas autorisé à changer de Plan tarifaire avant la fin de la période initiale de son contrat, sauf à y avoir été expressément autorisé par Digiweb. Au cas où le Client est autorisé à changer prématurément de Plan tarifaire, il reconnaît que s'il a initialement eu accès aux Services dans le cadre d'une offre promotionnelle grâce à laquelle il a reçu un avantage spécifique de la part de Digiweb, ce dernier a le droit d'imposer des conditions spécifiques avant d'autoriser le Client à procéder audit changement.

23. Tarifs - Indexation des prix

- 23.1. Les différents Plans tarifaires relatifs aux différents Services peuvent être obtenus auprès des Distributeurs et du service de clientèle de Digiweb. Sauf mention contraire expresse dans les Conditions spécifiques relatives au Service concerné, les tarifs de Digiweb sont valables uniquement pour les appels / SMS / MMS / utilisation de Data en Belgique, numéros spéciaux exceptés.
- 23.2. Digiweb peut revoir et adapter les prix des Plans tarifaires une fois par an, dans le courant du mois de janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation.

24. Facturation et paiement

- 24.1. La facture qui est adressée au Client reprend les données suivantes :
 - 24.1.1. les frais de connexion le cas échéant ;
 - 24.1.2. la Redevance d'Abonnement le cas échéant qui est payable chaque mois de façon anticipée ;
 - 24.1.3. la contribution complémentaire pour les options ou services supplémentaires ;
 - 24.1.4. le coût détaillé des communications nationales ;
 - 24.1.5. le coût détaillé des communications internationales ;

- 24.1.6. le coût détaillé de l'utilisation des services de roaming ;
- 24.1.7. le coût des appels vers des numéros spéciaux ;
- 24.1.8. le cas échéant, le loyer du matériel loué ou le prix d'achat du matériel commandé ;
- 24.1.9. le cas échéant, le prix des volumes de transit non compris dans la redevance d'abonnement mensuelle ;
- 24.1.10. les autres coûts et crédits éventuels à facturer au Client, parmi lesquels entre autres les abonnements que le Client a conclus auprès de certains Fournisseurs de Contenu pour avoir accès à leurs données et/ou services et qui sont perçus par Digiweb pour le compte de ces Fournisseurs.

24.2. Moyennant l'indication de ce choix dans la Demande d'abonnement ou une demande écrite dans ce sens au cours du Contrat, le Client peut demander que lui soient adressées des factures non détaillées.

24.3. Sous réserve d'une convention dérogatoire ou, entre autres, de problèmes techniques, Digiweb envoie la facture au Client sur base mensuelle. Étant donné que Digiweb a plusieurs cycles de facturation par mois, la période facturée ne correspondra pas pour tous les Clients à un mois calendaire. Il est dès lors possible que la première facture concerne une période plus courte qu'un mois. Les Tarifs relatifs à un mois seront facturés *pro rata temporis*, et le nombre de minutes d'appel et/ou de SMS et/ou MMS et/ou de Data gratuits ou inclus dans le Forfait d'appel mensuel sera calculé sur la même base.

24.4. En cas de modification des tarifs par Digiweb ou de migration du Client d'un type de service vers un autre (changement de Plan tarifaire), les tarifs modifiés sont également appliqués et facturés *pro rata temporis*. En cas de changement de Plan tarifaire à la demande du Client, le tarif modifié entrera en vigueur après l'envoi de la première facture suivant la demande, sauf si la demande est faite durant la période pendant laquelle une facture est établie, auquel cas le tarif modifié ne sera appliqué qu'après l'envoi de la facture suivante. Il en va de même si le Client demande de nouveaux services ou des services supplémentaires.

24.5. Le Client reconnaît que les coûts des services de roaming peuvent être facturés plusieurs mois après la date de la fourniture du service de roaming, du fait que Digiweb doit attendre à cette fin les informations des autres opérateurs concernés.

24.6. La facture est envoyée au Client en un (1) exemplaire. Le Client accepte que cet envoi se fasse par voie électronique. Le Client pourra toujours, et ce moyennant une demande écrite et sans frais, revenir à une facturation papier traditionnelle. Il pourra également toujours, dans ce cas, demander un ou plusieurs duplicatas de sa facture moyennant le paiement du montant indiqué par Digiweb.

24.7. Tous les montants facturés sont payables dans le délai indiqué sur la facture et, à défaut d'un tel délai, dans les quatorze (14) jours suivant la date de facturation, par l'un des moyens de paiement suivants :

- 24.7.1. virement bancaire ou postal ;
- 24.7.2. domiciliation bancaire, en remplissant le coupon joint à cet effet au formulaire de demande ou par tout autre document servant cet effet ;
- 24.7.3. domiciliation de carte de crédit Visa, MasterCard, American Express, en remplissant le formulaire mis à disposition par Digiweb.

24.8. Les frais supplémentaires engendrés par l'utilisation d'autres moyens de paiement pourront être facturés par Digiweb.

24.9. Si Digiweb ne reçoit aucun paiement des montants facturés dans le délai de paiement stipulé, des intérêts moratoires s'appliqueront de plein droit à partir de l'expiration du délai de paiement. Leur montant sera égal au taux d'intérêt légal. Digiweb peut en outre facturer une indemnité forfaitaire égale à 15 % des montants facturés qui n'ont pas été payés à

l'échéance, avec un minimum de 60,00 euros, sans préjudice de son droit à une indemnité de procédure.

24.10. En outre, l'envoi d'un rappel de paiement au Client donne lieu à une facturation d'une indemnité administrative forfaitaire.

24.11. Le Client peut, après l'envoi d'une mise en demeure, réclamer une indemnité de 60,00 euros si Digiweb reste en défaut de respecter, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de la mise en demeure, son principal engagement contractuel, à savoir "employer tous les moyens raisonnables pour donner accès au Client au Réseau et aux Services".

24.12. La contestation d'une facture de Digiweb doit, sous peine d'irrecevabilité, être communiquée à Digiweb, par lettre recommandée, dans un délai d'un mois à compter de la date de la facture. Cette possibilité ne porte pas préjudice à l'obligation du Client de payer cette facture dans le délai normal, sauf en cas de contestation justifiée par le Client du montant facturé. Le Client est néanmoins tenu de régler le montant non contesté des Services facturés, comme les factures postérieures si celles-ci ne donnent pas lieu à contestation.

24.13. S'il apparaît qu'un montant trop élevé a été facturé au Client et que ce dernier s'en est acquitté, la différence sera compensée, pour autant que possible, avec les montants facturés ultérieurement.

25. Cession du Contrat

25.1. Digiweb peut céder, totalement ou partiellement, ses droits et/ou obligations découlant du Contrat à un tiers sans le consentement du Client. Cette cession ne peut cependant pas engendrer une réduction des garanties du Client.

25.2. Le Client ne peut céder à un tiers, partiellement ou totalement, ses droits et/ou obligations résultant du Contrat que moyennant (i) l'accord préalable et écrit de Digiweb, et (ii) à condition que le Client et le cessionnaire aient entièrement complété et signé le formulaire de cession de Digiweb destiné à cet effet et l'aient transmis à cette dernière.

26. Entrée en vigueur

26.1. L'Abonnement du Client débute au moment de l'activation de l'Abonnement. A moins que le Client n'ait expressément opté dans la Demande d'abonnement pour un Contrat à durée déterminée, l'Abonnement est conclu pour une durée indéterminée.

27. Suspension des Services par Digiweb

27.1. Digiweb peut refuser ou suspendre, totalement ou partiellement, les Services (y compris les services supplémentaires, les options, le roaming et/ou les communications internationales), après envoi d'un préavis au Client dans les cas suivants :

27.1.1. lorsque le Client ne respecte pas les obligations que lui impose le Contrat, ou s'il utilise les Services d'une manière contraire aux dispositions légales et/ou réglementaires en vigueur ;

27.1.2. en cas de non-paiement total ou partiel du montant d'une facture pour un des Services dans le délai de paiement, ou en cas d'insolvabilité ou de présomption d'insolvabilité notoire ;

27.1.3. en cas de fraude ou de présomption de fraude notoire ;

27.1.4. lorsque le Client a donné des informations erronées, incomplètes ou fausses lors de la Demande d'abonnement, n'a pas communiqué la modification de ces informations conformément à l'article 18.2, ou omet de remettre la Demande d'abonnement à Digiweb conformément à l'article 13.1 ;

27.1.5. lorsque le Client a refusé de payer la garantie ou l'avance stipulée à l'article 13.5 dans le délai indiqué ;

27.1.6. en cas de consommation anormale du Client (appels, téléchargement très élevé, ...)

27.1.7. si Digiweb constate que le téléphone (mobile), l'ordinateur ou le modem ou une autre installation qu'utilise le Client peut provoquer des perturbations sur le Réseau ou qu'elle n'est pas agréée conformément aux normes applicables ;

27.1.8. sur la base d'exigences obligatoires fixées par la loi et relatives au Réseau ou installations de Digiweb ;

27.1.9. en cas de non-respect par le Client des obligations qui lui impose un autre contrat avec Digiweb.

27.2. Digiweb peut également suspendre, totalement ou partiellement, les Services avec effet immédiat et sans préavis dans les cas suivants :

27.2.1. sur la base d'exigences légales impératives,

27.2.2. lorsque le bon fonctionnement du Réseau ou de ses installations est compromis,

27.2.3. en cas de rupture du Contrat ou de défaut de paiement,

27.2.4. en cas de fraude découverte ou présumée d'une nature telle que la non-suspension des Services pourrait avoir des conséquences graves pour Digiweb et/ou pour des tiers.

27.2.5. en cas de faillite, de demande de sursis de paiement, de liquidation ou de dissolution du Client ou de violation irréparable du Contrat.

27.3. En cas de suspension avec effet immédiat et sans préavis, Digiweb fournira au Client, à la demande écrite expresse de celui-ci, les explications nécessaires dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception de sa demande.

27.4. Dans les cas de suspension susmentionnés, le Client n'a droit à aucun dédommagement de la part de Digiweb, sauf en cas de suspension injustifiée ou non fondée. Le Client demeure en outre tenu de respecter ses obligations contractuelles, y compris ses obligations de paiement. Le Client reconnaît et accepte à cet égard que l'éventuelle redevance d'Abonnement ou les forfaits d'appel minimums restent dus pendant la période de suspension des Services.

27.5. En cas de suspension injustifiée, le Client recevra une note de crédit pour l'éventuelle redevance d'Abonnement ou les forfaits d'appel minimums qui lui ont été facturés pendant la période de suspension. La suspension est levée dès que Digiweb reçoit la preuve de la régularisation de la situation. Les frais de désactivation et d'activation peuvent être facturés au Client.

28. Suspension par le Client

28.1. Le Client peut demander à Digiweb, pour des motifs qui lui sont propres (par exemple : un long séjour à l'étranger ou à l'hôpital), de suspendre les Services pendant une période déterminée. L'éventuelle redevance d'Abonnement ou les forfaits d'appel minimums restent dus pendant la période de suspension. Une suspension peut durer six (6) mois au maximum et est uniquement levée à la demande écrite expresse du Client à cette fin, adressée à Digiweb par fax ou recommandé.

28.2. Cette disposition ne s'applique pas lorsque le Client estime devoir annuler ou suspendre le Contrat parce que Digiweb n'aurait pas respecté ses obligations contractuelles.

29. Résiliation

29.1. Digiweb a le droit de résilier unilatéralement l'Abonnement par lettre recommandée moyennant un préavis de quinze (15) jours civils :

29.1.1. si la suspension des Services visée à l'article 27.1 se poursuit pendant quinze (15) jours ;

29.1.2. si le Client n'a pas remédié à une violation du Contrat dans un délai de quinze (15) jours après avoir été mis en demeure de ce faire par Digiweb

29.2. En cas de faillite, de demande de sursis de paiement, de liquidation ou de dissolution du Client ou de violation irréparable du Contrat, l'Abonnement est considéré comme

résilié d'office sans qu'une mise en demeure ou qu'une intervention judiciaire préalable soient requises.

- 29.3. La résiliation de l'Abonnement par Digiweb effectuée conformément aux articles 29.1. et 29.2. ne donne pas au Client le droit de percevoir une indemnité quelconque et ne supprime pas l'obligation du Client de payer les sommes dues.
- 29.4. Le Client peut mettre fin à un Abonnement par écrit au moment choisi par lui, même immédiatement. Digiweb clôturera dès que possible les Services en question et transmettra à ce propos une confirmation écrite au Client. Si le client a conclu un Abonnement à durée déterminée, le client est, en cas de résiliation de l'Abonnement dans les six premiers mois après l'entrée en vigueur de l'Abonnement, redevable d'une indemnité égale à la redevance d'Abonnement ou aux forfaits d'appel minimums pour la période allant jusqu'à la fin du sixième mois qui suit l'entrée en vigueur de l'Abonnement.
- 29.5. Un Abonnement à durée déterminée est automatiquement prolongé à son échéance pour une durée indéterminée, à moins que le Client ne le résilie par écrit au moins un mois avant l'expiration de ladite durée déterminée.
- 29.6. Si le Client résilie l'Abonnement et a reçu, gratuitement ou à un prix inférieur, un produit dont l'obtention était liée à la souscription à l'Abonnement, alors le client est redevable, en cas de résiliation de l'Abonnement pendant les vingt-quatre (24) premiers mois qui suivent l'entrée en vigueur de l'Abonnement, d'une indemnité égale à la valeur résiduelle dudit/desdits Produit(s) au moment de la fin de l'Abonnement. Une modification du Plan tarifaire demandée par le Client et autorisée par Digiweb peut aussi, dans le contexte du présent article, être considérée comme une résiliation de l'Abonnement.
- 29.7. Si le Client n'accepte pas les augmentations tarifaires notifiées, autres que l'augmentation des tarifs de roaming, il a le droit de résilier moyennant lettre recommandée son Abonnement sans pénalité au plus tard le dernier jour du mois qui suit la réception de la première facture suivant l'entrée en vigueur des modifications. En cas de proposition par Digiweb d'une modification des Conditions générales portant sur un autre sujet que le tarif applicable, le Client a le droit de résilier par écrit son Abonnement sans pénalité au plus tard le dernier jour du mois qui suit l'entrée en vigueur de ladite modification. Si l'augmentation tarifaire ou la modification des Conditions générales porte uniquement sur un Service supplémentaire déterminé, le droit du Client se limite à la possibilité de résilier le Service supplémentaire concerné, selon les mêmes modalités et moyennant les mêmes conditions.
- 29.8. Toute résiliation du Contrat entraîne l'effacement automatique de l'ensemble des données éventuellement stockées par Digiweb pour le Client (entre autres messages électroniques, pages personnelles, etc). Le Client doit donc sauvegarder, régulièrement et sur un support distinct, l'ensemble des données dont il confie le stockage à Digiweb.

30. Modifications par Digiweb

- 30.1. Digiweb informera dûment le Client au moins un mois avant leur entrée en vigueur d'une modification du Contrat, d'une augmentation tarifaire (autre qu'une augmentation des tarifs de roaming) ou d'une modification des caractéristiques techniques des Services si la modification ou l'augmentation prévue a des implications pour le Client. Les Conditions générales peuvent toujours être consultées sur le site www.digiwebtelecom.be et les tarifs peuvent l'être sur le site des produits concernés, à partir du site www.digiwebtelecom.be
- 30.2. Si le Client n'accepte pas l'augmentation tarifaire (autre que l'augmentation des tarifs de roaming) ou la modification du Contrat ou des caractéristiques techniques annoncée, il peut résilier unilatéralement et anticipativement l'Abonnement sans

paiement de la moindre pénalité ou indemnité conformément aux dispositions de l'article 29.4. des Conditions générales.

31. Signature du Client

- 31.1. À moins que les Conditions générales ou des Conditions particulières prescrivent une autre forme de notification, une notification effectuée par le Client par télécopie ou par courrier électronique sera considérée comme une notification effectuée par le Client par écrit. Si Digiweb a des doutes sur l'authenticité de la notification, elle demandera immédiatement au Client de lui envoyer un exemplaire original signé et sera en droit de ne pas donner suite à la notification aussi longtemps que ledit original écrit et signé ne lui sera pas parvenu.

32. Questions, réclamations et litiges

- 32.1. Le Client peut adresser ses questions et réclamations écrites relatives aux Services, ou signaler le vol, la perte ou le défaut d'une carte SIM, téléphone ou d'un modem, au service clientèle de Digiweb dédié au Produit ou Service qu'il utilise. Pour les Produits et Services offerts sous la dénomination commerciale Digiweb, l'un des canaux indiqués ci-après peut être utilisé :

Par lettre :	Digiweb PO Box 5100 Building 829C De Post 1931 Brucargo Belgique
Par télécopie :	+353 42 939 6410
Via le site Web :	digiwebtelecom.be
Par téléphone :	0800 50 449

- 32.2. Pour les Produits et/ou Services qui sont offerts par Digiweb sous une dénomination commerciale autre que DIGIWEB, veuillez consulter les coordonnées et les heures d'ouverture du service clientèle dédié à la dénomination commerciale en question sur le site
- 32.3. Digiweb s'engage à résoudre le plus rapidement possible les problèmes dont elle est informée et auxquels elle est en mesure de remédier. Si le Client n'est pas satisfait de la solution proposée par Digiweb, ou s'il est victime d'appels malveillants, il peut s'adresser au service de médiation pour les télécommunications : 29-35 Bischoffsheimlaan, 1000 Brussels – klachten@ombudsmantelecom.be (tel. 02/223 0909 – fax 02/219 8659). Les plaintes soumises au service médiation ne sont recevables que si le Client peut démontrer qu'il a entrepris une démarche préalable auprès de Digiweb.

33. Compétence judiciaire

- 33.1. Tout litige relatif au Contrat, à l'exécution ou à l'interprétation de celui-ci qui n'a pas pu être réglé par l'intermédiaire de Digiweb ou du service de médiation, relève de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles en tant que lieu de naissance de l'engagement, sauf si une loi particulière impose une autre compétence.
- 33.2. Le Contrat est régi par le droit belge. La société Digiweb sa ne peut être tenue responsable d'éventuelles erreurs d'impression ou de toute autre erreur apparaissant dans la présente édition. Les caractéristiques des produits et services peuvent être modifiées sans préavis. Consultez les conditions générales de Digiweb pour des informations plus détaillées.